**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

**Herausgeber:** Office central suisse du tourisme

**Band:** 7 (1947)

Rubrik: Administration

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vindonissa, la porcelaine de Nyon, le congrès international des P. E. N. Clubs à Zurich, l'abbaye de Romainmôtier, Jeremias Gotthelf, et plusieurs anniversaires d'artistes. Une attention particulière a été prêtée aux traditionnelles semaines musicales de Lucerne, d'Interlaken et de Zurich, aux manifestations organisées à Schaffhouse à la mémoire de Bach, au Jeu de Tell, etc., sans oublier la chronique théâtrale, régulièrement alimentée.

Nous travaillons dans le meilleur esprit de collaboration avec la Fondation « Pro Helvetia », la Nouvelle Société Helvétique et son action pour les Suisses de l'étranger, le Heimatschutz et la Fédération nationale des costumes et traditions populaires, les associations poursuivant des buts scientifiques. Ces contacts inspirés par le désir d'une coopération efficace, ont également pour but d'éviter les dépenses provoquées par de doubles emplois. Nous avons très souvent mis à la disposition de ces groupements notre documentation, nos photos et nos clichés. Comme nous l'avons relevé plus haut, la vente de l'écu de la Ligue pour la protection de la nature a bénéficié de notre concours.

Le Congrès international des P. E. N. Clubs, qui s'est tenu du 3 au 7 juin, à Zurich et à Bâle, et qui a réuni des écrivains et des journalistes du monde entier, a reçu notre appui financier et nous avons prêté notre concours à son organisation.

## V. Administration

## 1. Organes

### a) Membres

L'effectif de nos membres s'est accru de façon réjouissante, passant de 234 en 1946 à 245 en 1947. Diverses actions ont été entreprises pour nous assurer de nouveaux concours et le résultat a été relativement satisfaisant; le terrain a été préparé pour une extension de ces efforts en 1948.

La 7<sup>ème</sup> assemblée générale a eu lieu le 29 mai à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le Dr h. c. Meili.

Monsieur le Conseiller fédéral Celio a bien voulu honorer de sa présence cette séance, qui a débuté par un exposé présidentiel sur l'état des transports ferroviaires, routiers, aériens et par eau, et par un rapport de M. S. Bittel, directeur de l'O. C. S. T. Les membres ont adopté le rapport annuel et les comptes de 1946. Le mandat des membres du comité venant à échéance dans le courant de l'année, l'assemblée générale a élu les membres qu'elle avait à désigner selon l'article 14, chiffre 3, des statuts.

### b) Comité

La réduction de la subvention fédérale, opérée à la fin de 1946, selon décision des Chambres fédérales, a obligé le comité à examiner le budget en deux séances différentes. La première, tenue le 2 mai 1947, a eu pour objet principal de préparer l'assemblée générale qui devait se prononcer au sujet du rapport annuel et des comptes pour l'exercice 1946. Le même jour, des propositions ont été faites pour le remplacement de membres démissionnaires. Le programme d'action, l'adaptation du règlement de service et de l'échelle des traitements du personnel de l'O. C. S. T. aux prescriptions fédérales et budgétaires de 1947, figuraient parmi les autres points à l'ordre du jour.

Il incomba au Président de rendre hommage à la mémoire du Dr. Bernardo Diethelm, qui fut un des pionniers du thermalisme moderne en Suisse.

Le budget a été définitivement adopté dans la séance du 29 mai et, au cours de celle du 11 décembre 1947, les organes de l'O. C. S. T. ont été renouvelés pour la période administrative 1948—50. Le Comité proposa au Conseil fédéral la réélection du Président sortant de charge, M. A. Meili, Dr. h. c. et prit congé en leur exprimant sa reconnaissance, de ceux de ses collaborateurs dont le mandat arrivait à échéance à la fin de l'année et qui ne seront plus membres du nouveau Comité. C'est avec un regret particulier que M. Meili enregistra la démission du Vice-président Picot, Conseiller d'Etat de Genève et Président du Conseil national, qu'un surcroît d'occupations tient éloigné des délibérations du Comité et du Bureau de

l'O. C. S. T. Le comité donna son agrément au programme d'action pour l'hiver et le printemps 1947/48, cependant que le budget de 1948 ne pouvait être discuté, les Chambres fédérales, contrairement à toute attente, n'ayant pas encore pris de décision au sujet du montant de la subvention fédérale.

#### c) Bureau

Cinq séances ont été tenues, avec un ordre du jour très chargé.

Les travaux portèrent en grande partie sur l'agencement et la modernisation des locaux des agences et sur la situation financière de l'O. C. S. T. Après de longues discussions et soucieux avant tout de tenir ses engagements à l'égard des CFF, le Bureau décida de poursuivre la rénovation prévue, ceci malgré la réduction de la subvention fédérale. Il décida donc une transformation complète de l'agence de Paris, après avoir obtenu une prolongation de bail jusqu'en 1961. Pour l'agence de Nice, de nouveaux locaux ont été trouvés à des conditions très favorables. Les cas de l'agence de Londres, dont le transfert au « Strand » exigera des fonds considérables, a fait l'objet de maintes discussions. Le montant du loyer de l'agence de Vienne, après les travaux de reconstruction effectués par les CFF, a également figuré à l'ordre du jour. Le Bureau n'a pas retenu une proposition qui lui a été faite de divers côtés et consistant en l'installation d'une agence à Budapest; il a de même renoncé à transformer notre représentation à Munich. Il ne faut pas songer, dans les circonstances présentes, à réinstaller une agence à Berlin dans les locaux de la Maison Suisse. Une solution a été trouvée avec les CFF pour la reprise de l'inventaire des agences, le tout est devenu propriété de l'O. C. S. T pour un montant de Fr. 230 000.—. Les dommages de guerre subis par le personnel des agences ont pu être indemnisés par un montant total de Fr. 55 982.40. Dans le cadre des agences, le Bureau a également eu à s'occuper de diverses questions de personnel; il a décidé de plus certaines augmentations d'allocations de résidence et adopté définitivement le Règlement de service pour les représentations de l'O. C. S. T. à l'étranger.

La réduction des subventions fédérales a placé les organes directeurs de l'O. C. S. T. devant des problèmes épineux et une com-

mission spéciale, composée de 3 membres, a été chargée de l'étude de nouvelles ressources financières. Dans le but d'assurer l'équilibre budgétaire, l'utilisation des réserves constituées pendant la guerre auprès de la Confédération a été examinée à nouveau. Nous avons voué une attention spéciale à un emploi plus étendu des possibilités offertes par la contribution variable de la Confédération, cela au moyen d'une collaboration plus large avec les organismes touristiques et particulièrement avec les offices régionaux. Tenant compte de la nouvelle situation financière de l'O. C. S. T., le Bureau n'a pu donner suite à diverses demandes de subvention: il s'est refusé notamment à accorder une nouvelle aide financière à l'Exposition d'architecture qui, de Londres — où elle a bénéficié d'une contribution de l'O. C. S. T. — doit passer à Copenhague, Stockholm et autres villes. Cédant à la pression de l'Office fédéral du personnel, le Bureau a décidé d'adapter les traitements du personnel de l'O. C. S. T. aux normes de la Confédération.

La démission de MM. von Almen et Petrolini a privé les organes directeurs de l'O. C. S. T. d'une collaboration appréciée depuis de longues années. Il convient de renouveler ici l'expression de notre vive gratitude pour les grands services que ces deux membres du Bureau ont rendus au tourisme suisse.

## 2. Personnel

A la fin de l'année 1947, l'effectif du personnel était le suivant:

Zurich 36 (34 en 1946)

Lausanne 5 (4)

Agences 148 (122), dont un employé travaillant à demi-journée pour le compte du Département politique.

Cet effectif devrait couvrir les besoins en personnel fixe, mais, pour faire face au nombre considérable de commandes pendant la haute saison, les agences qui vendent des billets doivent engager un personnel « temporaire » souvent très nombreux. Dans le cadre du contrat signé le 21 avril 1941, lors de la reprise de l'ensemble du réseau de propagande à l'étranger, les CFF s'étaient déclarés d'accord de mettre ce personnel temporaire à disposition, dans la mesure du possible. Mais, étant donné qu'ils manquent eux-mêmes de personnel,

les CFF n'ont malheureusement pas été à même jusqu'à ce jour de répondre à nos besoins. Au cours d'une entrevue avec le chef principal de l'exploitation et les chefs d'exploitation des arrondissements, des accommodements ont été trouvés pour remédier à cette situation désagréable et l'on peut espérer que les CFF seront bientôt en mesure de nous céder le personnel temporaire suffisant. Grâce à l'engagement de volontaires et d'étudiants qui s'intéressent à la cause touristique, ces lacunes ont pu être comblées l'été dernier.

L'arrêt du trafic touristique de l'Angleterre vers la Suisse a contraint la Direction à diminuer les effectifs de l'agence de Londres et à transférer le personnel disponible dans d'autres agences, ce qui a permis de trouver une solution au problème du personnel temporaire pour la saison d'hiver.

La formation du personnel des agences, occupé au service des renseignements, a été complétée par des voyages d'étude, pour lesquels, d'entente avec les directeurs des Offices régionaux, nous avons préparé des programmes standard détaillés. Nous avons ainsi l'assurance que le personnel n'apprend pas seulement à connaître la région qu'il parcourt, mais que l'occasion lui est donnée de s'y entretenir avec des représentants du tourisme. Cette collaboration des régions a donné des résultats tout à fait satisfaisants. Avec l'agrément des CFF, des membres du personnel de nos agences ont pu faire des stages dans des bureaux de renseignements CFF en Suisse; de cette façon, nos employés élevés à l'étranger peuvent se familiariser avec les habitudes du pays.

Selon le contrat signé avec la Direction générale des PTT, des fonctionnaires de cette Administration sont détachés aux agences de Londres et de Paris, ce qui leur permet de compléter leurs connaissances techniques et d'apporter une aide appréciable à notre propre personnel.

## 3. Finances

A la fin de l'année 1946, les Chambres fédérales ont réduit à notre grande surprise, de 60 % la contribution fixe accordée à l'O. C. S. T. par la Confédération.

Dans le message du Conseil fédéral daté du 21 mars 1947 et concernant des mesures propres à réduire immédiatement les dépenses de la Confédération, la proposition suivante était faite relative à l'O. C. S. T.:

« En dérogation à l'article 4, lettre a, de l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939, la contribution fixe de la Confédération à l'Office central suisse du tourisme est temporairement fixée comme suit:

pour l'année 1947 à 1 000 000 de francs pour l'année 1948 à 1 500 000 francs pour l'année 1949 à 2 000 000 de francs

Sont réservés les prélèvements à opérer sur le fonds constitué en vue d'encourager le tourisme dans la période d'après-guerre au cas où, malgré une gestion économe et un relèvement des cotisations des membres privés, la propagande en faveur du tourisme ne pourrait être assurée d'une manière efficace. »

Cette proposition du Conseil fédéral n'a pas été retenue par le Parlement dans sa session d'été; il en resta à la réduction initiale d'un million et demi de francs, alors que la subvention à l'Office suisse d'expansion commerciale ne fut réduite que de 500 000 francs.

Le 28 octobre 1947, le Conseil fédéral fut, à la demande de l'Office fédéral des transports et de l'Administration fédérale des finances, dans l'obligation d'accorder à l'O. C. S. T. une avance urgente de fr. 500 000.— à valoir sur le prélèvement demandé de 1 150 000 francs au compte des réserves. Les considérations qui ont motivé la décision du Conseil fédéral sont particulièrement intéressantes, car le Gouvernement fédéral s'est par là distancé de diverses conceptions erronées des Chambres fédérales et de la Délégation financière du Parlement. Le Conseil fédéral s'est en particulier refusé à placer notre organisation sur le même pied que l'Office suisse d'expansion commerciale. Ses considérations sur ce point étant fondamentales, nous les reproduisons ci-après in extenso:

«Une comparaison entre l'O. C. S. T. et l'Office suisse d'expansion commerciale ne se justifie pas, celui-ci et ses représentations à l'étranger ayant une autre structure et une activité différente. Les services de renseignements et de vente de billets de l'O. C. S. T. nécessitent un personnel spécialisé dans les questions de tarifs et d'horaires et les locaux doivent être situés dans les grandes artères des capitales. Il en résulte que l'équipement entier de l'O. C. S. T. à l'étranger est moins mobile, ceci d'autant plus que notre propagande touristique doit faire front à une concurrence étrangère qui se montre déjà très active. »

Le 17 décembre les Chambres fédérales ont enfin agréé les considérations du Conseil fédéral par l'octroi du crédit supplémentaire. Ainsi, 13 jours seulement avant le bouclement des comptes, notre Office savait de façon exacte et définitive de quels crédits il disposait pour 1947.

Dans la même session d'hiver, l'octroi des crédits de la Confédération à l'O. C. S. T. pour l'année 1948 figura à l'ordre du jour. Les Commissions des finances des deux Chambres proposèrent de réduire à Fr. 250 000.— le montant de la contribution variable, ce que les députés admirent. Mais comme le montant de cette contribution variable, tel qu'il figure dans l'Arrêté fédéral du 21 septembre 1939 créant un Office central suisse du tourisme, n'a pas été touché par l'Arrêté fédéral du 20 juin 1947 instituant des mesures spéciales propres à réduire les dépenses de la Confédération, cette somme reste intacte.

En outre, la Commission des finances du Conseil national jugea opportun de proposer la suppression du crédit demandé pour la transformation de notre agence à Londres, mais heureusement, grâce à l'intervention du Conseiller National Bratschi, cette proposition ne fut pas retenue.

Ainsi, nous nous trouvons devant l'état de fait que les Chambres fédérales veulent se prononcer jusque dans les détails sur l'emploi de nos crédits, alors même que l'O. C. S. T. n'est pas un Office fédéral, mais une corporation de droit public, sous la responsabilité de ses propres organes directeurs.

Dans sa structure actuelle et pour accomplir sa tâche présente, l'O. C. S. T. a besoin de crédits importants de la Confédération. Il est essentiel pour la réalisation de nos plans d'action qu'une certaine constance dans les crédits soit assurée, sinon nous courons le risque que nos efforts n'obtiennent pas des résultats durables. La façon dont les crédits de la Confédération ont été fixés pour l'année 1947 ne pourrait être moins rationnelle et il n'en résultera finalement aucune économie. Il faut espérer que l'on trouvera à brève échéance une solution en tous points satisfaisante pour le financement de l'O. C. S. T. Il est évident que la base financière de l'O. C. S. T. doit être renforcée par des contributions plus fortes des cercles directement et indirectement intéressés au tourisme; en tout premier lieu les cotisations des membres devraient au moins être adaptées à la valeur actuelle d'achat du franc. Il ne s'agit là cependant que de rentrées complémentaires qui ne peuvent guère soulager les finances fédérales.

Les organes directeurs de l'O. C. S. T. ne perdent pas de vue que la situation financière des entreprises les plus intéressées au tourisme (transports et hôtellerie) n'est pas florissante. Il convient d'ajouter qu'en dehors de l'Etat et des entreprises de transports, la Société suisse des hôteliers — qui groupe presque exclusivement des établissements saisonniers exposés aux risques de crise — supporte, pour ainsi dire, à elle seule le poids de la propagande touristique, alors que les « Outsiders » bénéficient dans la même mesure de l'activité de l'O. C. S. T. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'introduire une « taxe de propagande » générale et obligatoire, mais il importe d'étudier si l'application des Articles économiques en permet la réalisation. De toute façon, l'introduction d'une taxe de propagande obligatoire exigerait beaucoup de temps. Toutefois, prélevée sur l'ensemble de l'industrie hôtelière et sur toutes les entreprises de transport, cette taxe assurerait à la propagande touristique suisse non seulement les crédits complémentaires nécessaires, mais déchargerait sensiblement les dépenses de l'Etat.

Pour compléter, disons que la contribution variable, sur laquelle l'O. C. S. T. était en droit de compter pour 1946, n'a pas été payée dans sa totalité par la Confédération. Par lettre du 17 janvier 1947 l'O. C. S. T. annonça pour 1946 un montant de fr. 333 860.— au titre de cotisations des membres et demanda le versement de la part correspondante de la Confédération, soit fr. 166 930.—, mais comme

dans le budget de la Confédération pour 1946, cette contribution variable était évaluée à fr. 150 000.— seulement, et que selon une communication de l'Office fédéral des transports en date du 28 janvier 1947 aucun crédit supplémentaire ne pouvait plus être requis à cette époque, nous avons dû renoncer à la différence de fr. 16 930.—.

La rentrée des cotisations des membres pour 1947 s'est effectuée normalement de la façon suivante:

Cotisations fixes (non compris les versements de

l'Etat et des régies fédérales), à fin 1947: Fr. 474 453.40

Contributions volontaires Fr. 3 635.—

Total Fr. 478 088.40

Sommes encaissées à la fin de l'année Fr. 457 538.40

# VI. Siège auxiliaire de Lausanne

L'essentiel de notre tâche consiste à entretenir une étroite liaison avec les organisations touristiques de la Suisse Romande, soit par le canal de la Conférence du Tourisme Romand (C. T. R.), présidée par le chef du S. A. L., ou par celui de la Conférence Economique du Tourisme Romand (C. E. T. R.), soit directement par les contacts personnels et par les assemblées qui nous permettent d'étudier les vœux des associations régionales ou locales auprès de la Direction à Zurich.

Nous avons été fréquemment appelés à documenter des personnalités étrangères de marque, — magistrats, hommes de lettres, économistes, etc., de passage en Suisse Romande — sur des problèmes intéressant l'ensemble de notre économie nationale.

Nous avons assumé la rédaction et l'édition des 15 numéros tirés à 3200 exemplaires du service de presse « Informations de l'O. C. S. T. » en français et en anglais.

Nous savons gré aux directeurs de Radio-Lausanne et Radio-Genève de l'excellent esprit dans lequel la collaboration avec l'O. C. S. T. a été assurée dans les deux studios. Les émissions suivantes ont eu lieu: